

D.I.V.E.

Christine BORDAS

Responsable Administrative

☎ : 05.61.50.40.96

Pôle des Étudiants en situation de Handicap

Emilie ZOÏA

Responsable de Pôle

☎ : 05.61.50.41.62

CFVU du 22/06/2023

**CALENDRIER DE TRAITEMENT
DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES D'EXAMENS
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023/2024**

Les étudiant(e)s en situation de handicap durable (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2023/2024 doivent en faire la demande au moyen du formulaire adéquat lors du rendez-vous médical obligatoire auprès du service de médecine préventive de l'université (05.61.50.38.61).

Ce rendez-vous devra avoir eu lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

La décision est valable soit au titre de l'année universitaire soit pour l'ensemble du cycle (Licence ou Master).

	1^{ère} session		2^{ème} session
	1^{er} semestre	2nd semestre	
Date butoir	17 novembre 2023	01 mars 2024	26 avril 2024
A noter	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte qu'à partir du 2 nd semestre.	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte que pour la 2 ^{ème} session.	Toute demande postérieure à cette date ne sera pas prise en compte.